



AVIS DE CONCERTATION PRÉALABLE DU PUBLIC

Renouvellement du Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET)

Publié le 28 mai 2026

Conformément à la loi n°2015-992 de transition énergétique pour la croissance verte adoptée le 17 août 2015, les Communautés de Communes Albères Côtes Vermeille Illibéris, des Aspres, du Vallespir, et du Haut-Vallespir, élaborent leur Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET). Le renouvellement du Plan Climat pour la période 2027 – 2033 est élaboré de manière mutualisée entre les quatre territoires.

Le Plan Climat Air Énergie Territorial est une réponse locale aux enjeux globaux du changement climatique. Il a pour objectif de réduire les consommations d'énergie, les émissions de gaz à effet de serre et de polluants du territoire, ainsi que de développer les énergies renouvelables. Il vise également à anticiper les effets de l'évolution du climat sur le territoire et de s'en prémunir en considérant l'ensemble des secteurs d'activité.

Conformément au décret n°2016-849 du 28 juin 2016, ainsi que l'arrêté du 4 août 2016 relatif au PCAET, le plan Climat Air Énergie Territorial est élaboré en concertation avec les acteurs du territoire.

Par délibération n°2026/001/D du 16 février 2026, la Communauté de Communes du Vallespir a défini les modalités d'élaboration et de concertation dans le cadre de l'élaboration de son nouveau Plan Climat Air Énergie Territorial.

L'article L121-16 du code de l'Environnement prévoit que le public soit informé des modalités et de la durée de la concertation quinze jours avant le début de la concertation.

La Communauté de Communes du Vallespir informe ainsi la population qu'un questionnaire à destination des habitants sera diffusé en ligne, du :

Vendredi 12 juin 2026 au vendredi 14 août 2026 inclus

Disponible sur **les sites internet de la Communauté de Communes et du Pays Pyrénées Méditerranée.**

Toutes les réponses qui arriveraient après la date de fin de l'enquête fixée par le territoire ne pourront être prises en compte.

La présente concertation a pour objectif de permettre aux citoyens de donner leurs avis, priorités et besoins d'actions sur le territoire au regard des enjeux climatiques. Le questionnaire est proposé conjointement aux habitants de la Communauté de Communes Albères Côte Vermeille Illibéris, la Communauté de Communes des Aspres, la Communauté de Communes du Haut Vallespir et la Communauté de Communes du Vallespir ; avec des périodes de consultations qui pourront varier d'un territoire à l'autre. Cette étape de la concertation est pilotée par le Pays Pyrénées Méditerranée. A l'issue de la concertation, un bilan sera dressé et mis à disposition.